

# INSCRIPTION EN LYCÉE PUBLIC DES ÉLÈVES ISSUS D'ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS HORS CONTRAT OU DE L'INSTRUCTION À DOMICILE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

- **Entrée en 2nde générale, 2nde professionnelle et 1ère année de CAP :**

Les élèves issus de 3ème dans l'enseignement privé hors contrat ou en instruction à domicile ont la possibilité de formuler une demande d'admission en lycée public. Celle-ci est soumise à la réussite d'un test de vérification des connaissances.

- modalités d'inscription au test

Les familles doivent transmettre le dossier de candidature, dûment rempli et signé, accompagné des pièces justificatives demandées, pour le **vendredi 27 avril 2018**, délai de rigueur, à la DSDEN du Rhône, bureau DAE 2.

- description du test

Epreuve écrite de français : 2h

Epreuve écrite de mathématiques : 2h

Epreuve écrite de LV1 : 1h

- date et lieu des épreuves

**Le Mercredi 16 mai 2018 à partir de 9h**

Au

Lycée Jean Perrin

48, rue Pierre Baizet 69009 LYON

- résultats et affectation

Une commission se réunira le **mardi 29 mai 2018** pour étudier les dossiers ainsi que les résultats obtenus au test. Les élèves ayant obtenu un avis favorable recevront une fiche de vœux, à retourner pour le **lundi 11 juin**, dernier délai, au bureau DAE 2 qui sera chargé de la saisie de leurs vœux dans l'application AFFELNET Lycée.

- **Autres niveaux de classe**

Pour les autres niveaux (1<sup>ère</sup> et terminale générales et technologiques), les élèves s'adresseront directement à leur établissement public de secteur au regard de la domiciliation des responsables légaux et de la carte scolaire, qui organisera, si besoin, des épreuves d'évaluation des connaissances.